

Avis d'attribution :

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 2015-050 du 17 septembre 2015 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Considérant la nécessité de conclure un marché de prestations intellectuelles pour l'optimisation de la TLPE.

Article 1 :

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire conclut le marché public suivant :
Marché d'Assistance à Maîtrise d'œuvre pour l'optimisation de la TLPE (Marché N° 23/2017) avec la société CTR. Le marché est conclu sur la base d'un forfait de 6 500 € HT annuel, pour la recette TLPE réellement titrée par la ville de Mions (environ 90 000 €)

Article 2 :

Le marché est conclu pour une durée initiale allant de la date de notification au 31 Décembre 2018, et est éventuellement renouvelable expressément pour une nouvelle période d'un an.

Le marché se poursuit jusqu'à la clôture de tous les éventuels contentieux intervenus durant sa période d'exécution.

Article 3 :

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.